



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

24.07.2025

Titre du projet du marché:

ARASOL – Aménagement des Câbleries - Prestations d'Architecte

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges

ID du projet:

#19378

N° de la publication SIMAP:

#19378-01

Date de publication SIMAP:

23.07.2025

Adjudicateur:

ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois), Av. de l'Eglise Catholique 1, 1020 Renens

Organisateur:

Background Architecture Sàrl, Boulevard de Grancy 51, 1006 Lausanne,
villat@background-architecture.ch

Inscription:

Aucune.

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

24/08/2025, sur forum simap.ch.

Rendu documents:

18/09/2025 16h00, le tampon postal ne faisant pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

Mandat d'architecte.

Description détaillée des prestations / du projet:

Aménagement locataire d'une surface brute semi-finie d'env. 2'160 m² répartie sur 4 niveaux pour création de surfaces administratives pour 105 postes de travail et les infrastructures y relatives; prestations d'architecte selon SIA 102, phases 31 à 53, soit 100% des prestations ordinaires.

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

Membres

- Mme Pascale Manzini, Présidente CoDir ARASOL, Municipale Ecublens
- Mme Nicole Cattano, Membre CoDir ARASOL, Municipale Villars-Ste-Croix
- M. Olivier Matthey, Membre CoDir ARASOL, Municipal St-Sulpice
- M. Jael Villat, Architecte EPF, Background Architecture Sàrl

Suppléants

- Mme Caroline Albiker Pochon, Vice-présidente CoDir ARASOL, Municipale Crissier
- Mme Cristina Ferreira, Architecte EPF, Background Architecture Sàrl

Experts avec voix consultative

- Mme Olivia Feriani, Architecte référente DGCS-UOT
- M. Christophe Milardi, Directeur ARASOL
- Mme Marie Barroso, Secrétaire de direction ARASOL

Conditions de participation:

La procédure est ouverte aux bureaux d'architectes établis en Suisse, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- Être porteurs, à la date d'inscription à la présente procédure, des diplômes des Écoles Polytechniques Fédérales de Lausanne et de Zurich (EPF), des Hautes Écoles Spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence ;

- Être inscrit, à la date d'inscription à la présente procédure, dans un registre professionnel : registre A ou B du REG (Fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens), MPQ (Mandataires Professionnels Qualifiés) ou dans un registre équivalent.

Critères d'aptitude:

Aucun.

Critères d'adjudication / de sélection:

ADJ. 1 - Prix – pondération 30%

1.1 Montant de l'offre d'honoraires – 30%

ADJ. 2 - Organisation et ressources mises à disposition – pondération 25%

2.1 Nombre d'heures – 15%

2.2 Qualification, disponibilité et références des personnes clés – 10%

ADJ. 3 – Compréhension de la problématique – pondération 20%

ADJ. 4 – Contribution au développement durable – pondération 5%

ADJ. 5 – Références du soumissionnaire – pondération 20%

5.1 Référence 1 – 10%

5.2 Référence 2 – 10%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Notation du prix selon la méthode T200 du Guide romand.

Notation du nombre d'heures selon la méthode T4 du Guide romand, avec plateau note 5 entre -5% et +10% du nombre d'heures moyen et base de note 0 au-delà de -30%, respectivement +60% du nombre d'heures moyen.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés, et les règles de leur exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA 144 (2022) et à l'art. 14 AIMP (2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144 (2022).
- Les délais sont généreux.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant, et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.

Manques de l'appel d'offres:

Aucun.

Observations de l'OMPr:

L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144 bien qu'il en respecte les principes généraux.

Évaluation de l'OMPr:



CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes